

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Report de la date de l'AGO du 20/06/2019 au 05/07/2019 :

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le vendredi 05 juillet 2019 à 11 Heures à l'Hôtel Concorde les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2018 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2018 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2018 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

Cet avis annule et remplace l'avis paru au JORT N°60 du 04/06/2019 sous le numéro 2019 R 1550 SAN B3.

**Pour le Conseil d'Administration
Le Président**

**PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2019**

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 76.237.912 dinars et un résultat bénéficiaire de 5.946.421 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 s'élevant à 5.946.421 Dinars au compte "report à nouveau" :

- | | |
|----------------------------------|--------------------|
| > Report à nouveau 31/12/2017 | -10.152.831 Dinars |
| > Affectation du Résultat 2018 | 5.946.421 Dinars |
| > Report à nouveau au 31/12/2018 | -4.206.410 Dinars. |

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,600 dinars par action par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013, soit un montant total de 2.908.125 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de soixante-dix mille (70.000) dinars bruts et à la somme de dix mille (10.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des membres du conseil d'administration :

- Mr Hatem Denguezli,
- Mr Hichem Ayed,

- Mr Ridha Chouria,
- Et Mr Moez Joudi, représentant des petits porteurs

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer :

1. MPEF 4, représenté par Monsieur Mohamed Anis Kallel,
2. Et Monsieur Mohamed Aziz Mebarek,

en qualité de nouveaux administrateurs de la société pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux comptes FMBZ-KPMG, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer « AMC Ernst & Young », représenté par Monsieur Fehmi Laourine en tant que deuxième commissaire aux comptes pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 78.646.289 dinars et un résultat bénéficiaire de 6.024.872 dinars dont 6.024.724 dinars part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.